



MA CHECK LIST - EXERCICE LIBÉRAL

CDOM - 2 MOIS

1

Informez le CDOM du futur lieu d'exercice par écrit (mail, courrier, mon espace médecin en précisant la date de début d'exercice et l'adresse.

Joindre un justificatif (bail, contrat d'exercice libéral, d'association, de collaboration, une attestation...)

Trouver mon Conseil de l'Ordre



Contactez votre banque pour demander l'ouverture d'un compte professionnel

Contactez votre RCP pour leur faire part de votre projet d'installation



2

CPAM

DÈS RECEPTION DE L'ATTESTATION DU CONSEIL DE L'ORDRE

Contactez la CPAM au 3608 ou <https://installation-medecin.ameli.fr/>



Le Cabinet médical est un ERP !
Attention à l'accessibilité PMR

Plus d'infos :



Information aux organismes

3

La CPAM déclenche votre affiliation à la CARMF, l'URSSAF et l'ANS (carte CPS).

Souscrivez une prévoyance



4

Ma CPS

- 10 JOURS

Vous recevez votre carte CPS.
Elle est personnelle et ne doit JAMAIS être prêtée, y compris en cas de remplacement par un confrère qui devra utiliser sa propre carte CPS/CPF.



Faites vous accompagner par un expert comptable

Après le début d'exercice

5

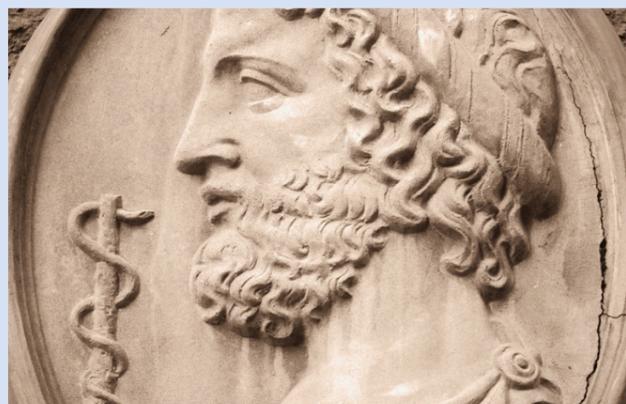
Toute modification professionnelle (changement ou ajout de lieu d'exercice) doit faire l'objet d'une information au CDOM

Pensez à votre certification périodique et au DPC !





Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Ordre des médecins



LES ORGANISMES À CONTACTER

Trouver le Conseil de l'Ordre de mon lieu d'installation

<https://www.conseil-national.medecin.fr/>



CPAM13

« Département des Relations avec les Professions de Santé »

56 chemin Joseph Aiguier, 13009 MARSEILLE

36 08 ou <https://installation-medecin.ameli.fr>



La CPAM déclenchera votre affiliation aux organismes mentionnés ci-dessous.

Ces coordonnées vous sont communiquées à titre informatif.

U.R.S.S.A.F. (ligne dédiée aux praticiens)

0806 804 209



Pour les médecins remplaçants exclusivement

https://www.calcul.urssaf.fr/medecin_remplacant.html



Caisse Autonome de Retraite des Médecins Français

CARMF

46 rue Saint Ferdinand, 75841 PARIS CEDEX 17

01 40 68 32 00



Agence du numérique en santé

ANS

Centre de gestion des Cartes Professionnelles

9, rue Georges Pitard – 75015 PARIS

(24h/24, 7j/7) : **0825 85 2000**



Note : pour chaque activité déclarée, vous devez adresser un RIB à la CPAM pour le paiement de vos actes.

Vous n'avez plus à vous présenter à l'ARS pour l'enregistrement de vos diplômes (sauf pour les médecins possédant un diplôme d'ostéopathe ou psychothérapeute).

<https://conseil13.ordre.medecin.fr/>

cd.13@ordre.medecin.fr - 04 96 10 10 20

555, avenue du Prado - CS 10035 - 13295 Marseille Cedex 08

